

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **46 (1910)**

Heft 9

PDF erstellt am: **18.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

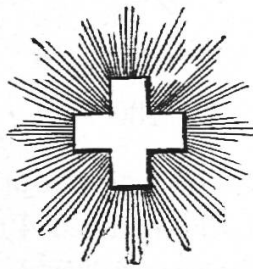
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

XLVI^{me} ANNÉE

N^o 9.



LAUSANNE

5 mars 1910

L'ÉDUCATEUR

(L'Éducateur et l'École réunis.)

SOMMAIRE : *Le travail de l'écolier.* — *De la criminalité juvénile.* — *Chronique scolaire : Jura bernois, Vaud.* — PARTIE PRATIQUE : *Cours complémentaires : La défense nationale.* — *Dessin libre (Fin) : Dans une classe d'arriérés.* — *Récit : Sous la neige.* — *Problèmes agricoles.*

LE TRAVAIL DE L'ÉCOLIER

Nous allons maintenant aborder une question (8^e) extrêmement importante, c'est celle des *méthodes de mémorisation*. Lorsque les enfants apprennent une poésie, ils s'y prennent presque tous de la même façon. Supposé qu'il s'agisse de cette pièce de vers bien connue : *La petite sœur*, voici probablement de quelle manière un élève non prévenu l'étudierait :

Bon passant, dis-moi, je t'en prie ; (*ter*)

N'as-tu point vu dans la prairie (*ter*)

Bon passant, dis-moi, je t'en prie,

N'as-tu point vu dans la prairie (*bis*), etc.

C'est la *méthode fragmentaire*, qui consiste à apprendre un morceau vers par vers, ligne par ligne, fragment par fragment. Il en existe une autre par laquelle on lit toujours le morceau à apprendre d'un bout à l'autre, sans le décomposer, c'est la *méthode globale*.

L'expérimentation a démontré que cette dernière était de beaucoup supérieure à l'autre surtout en ce qui concerne la durée de la conservation. M. Larguier des Bancelles, qui s'est occupé spécialement de ce sujet, a constaté que deux ans après l'époque de la mémorisation de morceaux de Racine, son sujet pouvait réciter le 23 % des mots appris par la méthode globale et le 12 % seulement

de ceux appris par la méthode fragmentaire. Cette supériorité de la méthode globale a plusieurs causes. La première c'est que l'élève fait plus attention au sens, qu'ainsi il s'intéresse davantage à ce qu'il étudie et que la mémoire des idées, qui est de beaucoup supérieure à celle des mots, vient en aide à celle-ci. — La seconde cause est que les répétitions se répartissent beaucoup plus également sur tout le morceau. Par la méthode fragmentaire, on court en effet le danger de répéter beaucoup trop certaines parties, le commencement en particulier, et d'en négliger d'autres, ce qui ne peut se produire par la méthode globale. — La troisième cause réside dans la formation des associations. Par la méthode globale, on associe et les idées et les mots exactement comme ils doivent se succéder dans la récitation, tandis que, par la méthode fragmentaire, on fait constamment de fausses associations. En répétant, en effet, vers par vers, ligne par ligne ou strophe par strophe, on associe la fin du vers, de la ligne ou de la strophe avec le commencement et non avec ce qui suit, ce qui produit nécessairement comme une brisure dans la suite des idées. — La quatrième cause se rapporte à un fait très particulier. Il résulte, paraît-il, d'observations précises que nous apprenons plus facilement quelque chose s'il fait partie d'un tout que s'il se présente à nous sous forme isolée. Par la méthode globale, on a beaucoup plus cette impression du tout que par la méthode fragmentaire, et cela soutient l'attention.

Toute médaille a son revers. A côté de ses grands avantages, la méthode globale a aussi ses inconvénients. Le principal est qu'on soit obligé de répéter toutes les parties du morceau à étudier, les faciles comme les difficiles, un même nombre de fois. Il y a ainsi un certain nombre de répétitions employé abusivement. Un second inconvénient résulte de la répartition de l'attention sur les différentes parties de la tâche. Meumann, a trouvé en faisant des expériences spéciales, que l'attention n'était pas constante pendant toute l'étude, mais qu'elle faiblissait régulièrement vers le milieu pour se relever à la fin ; d'où il résulte que les parties de la tâche sont inégalement sues et inégalement conservées, celles du milieu l'étant moins bien que celles du commencement et de la fin.

Pour éviter les inconvénients et réunir dans la mesure du possible les avantages des deux méthodes, Meumann en a imaginé

une troisième qu'il nomme *méthode mixte*. Il l'applique de deux manières. On bien il lit toute la tâche comme dans la méthode globale, en faisant, après chaque strophe ou chaque partie naturelle, un arrêt destiné à reposer l'attention, ou bien il répète exactement comme avec la méthode globale jusqu'à ce qu'il ait l'impression qu'il sait le tout, sauf quelques parties plus difficiles que les autres. Ces parties sont alors répétées à part jusqu'à ce qu'elles soient sues, puis le tout est repris en entier. C'est au fond la méthode employée par le musicien qui étudie un morceau. Cette méthode n'a pas donné de meilleurs résultats que la méthode globale en ce qui concerne le souvenir, mais elle amène plus rapidement à la première récitation par cœur.

Le neuvième point est aussi très intéressant pour ceux qui s'occupent d'enseignement. Apprend-on plus facilement *en lisant* la tâche ou bien en *l'entendant* exposer ? Il semble que cela devrait dépendre du type intuitif auquel on appartient. Les visuels devraient apprendre plus facilement par la lecture, tandis que les auditifs devraient préférer l'exposition. D'après les expériences faites par Meumann, tous les individus, même les auditifs, apprennent plus facilement par la lecture que par l'exposition. Cela tient probablement à l'habitude qui fait presque de chacun de nous un visuel et aussi au fait que, dans la lecture, il y a un plus grand nombre d'éléments associés qui agissent.

La dixième condition qui influe sur l'étude est la *matière* même à apprendre. Cette matière qui peut être des séries de syllabes, de mots, quand il s'agit d'expériences, ou des morceaux de prose ou de vers dans le domaine scolaire, doit être considérée d'abord à deux points de vue. Il est important de savoir si elle a un sens ou si elle n'en a pas. Les tâches dépourvues de sens ne se présentent évidemment que dans l'expérimentation ; elles semblent ainsi avoir peu d'intérêt pour nous. Cependant elles ont permis de faire quelques constatations utiles pour l'enseignement. Il était, en particulier, intéressant de savoir dans quelle proportion le nombre des répétitions augmentait avec l'étendue de la tâche. Seules des syllabes dépourvues de sens pouvant servir de matériel approprié, puisque seules elles permettaient d'augmenter la tâche à volonté. Dix syllabes sans sens sont nécessairement plus difficiles à ap-

prendre que huit syllabes sans sens, tandis que dix syllabes ayant un sens peuvent fort bien être plus faciles que huit dans le même cas, cela dépend de la signification même des syllabes. Ce qui nous intéresse cependant le plus, c'est l'étude de *matière* ayant *un sens*. La question qui se pose la première est de savoir dans quelle proportion des syllabes ou des mots ayant un sens sont appris plus facilement que des syllabes ou des mots dépourvus de sens. Ebbinghaus a trouvé que la dépense de force pour apprendre des syllabes ayant un sens était d'un dixième de celle qu'il fallait pour apprendre des syllabes dépourvues de sens. Ce résultat est significatif et je le donne à méditer à ceux qui trouvent qu'on ne fait pas assez apprendre par cœur et qu'il ne faut pas craindre de faire étudier aux enfants des choses qu'ils ne comprennent pas parce qu'elles leur seront utiles plus tard et qu'ils les comprendront quand ils en auront besoin.

Les matières à apprendre peuvent être de deux sortes : ce peut être, par exemple, des dates ou des noms sans lien entre eux, ou bien des chapitres, des paragraphes, des morceaux formant un tout dont les parties sont fortement associées. Il y a lieu également de considérer si ces tâches sont formées d'éléments concrets ou d'éléments abstraits, si elles sont en prose ou en vers, le rythme et la rime jouant un rôle considérable.

Meumann a observé que ses sujets d'expérimentation renaient aussi facilement vingt mots d'une strophe de poésie ou vingt-quatre mots d'un texte de prose que treize lettres isolées, une douzaine de chiffres, sept à neuf syllabes sans sens ou dix mots détachés. Cette observation est très suggestive. Pourquoi dix mots qui représentent de cinquante à soixante lettres sont-ils aussi bien retenus que treize lettres isolées ? C'est que ces mots sont considérés comme des unités et non comme des agrégats. Pourquoi une strophe de vingt mots ou un alinéa de prose de vingt-quatre mots se fixent-ils aussi facilement dans la mémoire que dix mots isolés ? C'est que le sens a établi des liens entre ces divers mots, liens qui en ont facilité la rétention. Il résulte de ces constatations que ce que nous retenons est considéré par notre esprit comme les parties d'un tout que notre mémoire arrange, ordonne, associe, de manière que chaque élément ait sa place déterminée et puisse être retrouvé au besoin.

Le résultat de l'étude dépend aussi dans une large mesure de la compréhension du sens. On a remarqué que les personnes qui ont l'habitude d'étudier consacrent toujours instinctivement les premières lectures de ce qu'elles doivent apprendre à rechercher l'enchaînement des idées et en particulier les points essentiels autour desquels les idées de deuxième ou de troisième ordre sont groupées. La mémoire fixe en quelque sorte des points de repère qui lui permettent de se reconnaître facilement. Et l'on a observé que plus la recherche de ces points de repère était précise et rapide plus l'assimilation était facile. Ceci a une très grande importance au point de vue pédagogique. Si nous voulons ménager les forces de l'enfant, lui permettre d'apprendre le plus possible dans le plus petit espace de temps, il ne faut pas lui donner de tâche qui ne soit parfaitement comprise, lui faire prendre l'habitude, dès le début de la scolarité de rechercher les idées principales des morceaux de lecture et des tâches à apprendre. — En ce qui concerne les morceaux à mémoriser, il est clair que la forme même, le choix des mots, la longueur et la construction des phrases jouent aussi un rôle ; il faut y rendre attentif l'élève ; mais les expériences faites sur ce point ne sont pas encore assez nombreuses pour établir dans quelle mesure ces explications facilitent l'étude et comment elles doivent être données.

(A suivre.)

L. J.

DE LA CRIMINALITÉ JUVÉNILE

Le crime monstrueux de Jully donne une actualité poignante à la double question de la criminalité infantile et de la protection de l'enfance.

Tout le monde sait les proportions inquiétantes qu'ont prises au cours de ces dernières années les suicides, délits et crimes d'enfants. C'est pour remédier à ce mal grandissant que l'on a créé cette grande œuvre de justice et de progrès qui s'appelle les tribunaux d'enfants et qui, partie d'Amérique, il y a quelque dix ans, est en train de conquérir le monde civilisé. A la juridiction rudimentaire d'autrefois, on tend un peu partout à substituer un système plus humain et plus juste, plus conforme à la mentalité moderne et qui se propose deux buts : préserver l'enfant du contact des adultes criminels, contact qui constituait pour lui la pire des écoles, celle de la perversion et du vice, enfin le relever s'il a failli, en le plaçant sous le régime moralisateur de la *liberté surveillée*.

Et, disons-le, partout les résultats ont dépassé l'attente. Le nombre des récidivistes qui atteignait autrefois le 50 % des jeunes délinquants est tombé à 10 % et même 5 %, démonstration éclatante de l'immense progrès réalisé.

L'Union des instituteurs primaires genevois a, dans ses dernières séances, mis à l'étude cette question d'ordre pédagogique autant que judiciaire et, dans ses conclusions, a demandé l'élaboration d'un « règlement sévère réprimant le vagabondage des mineurs, cause des délits et des crimes juvéniles » et l'interdiction de « la vente d'ouvrages pouvant pervertir la jeunesse ».

Car il ne suffit pas de créer des tribunaux spéciaux, l'essentiel n'est pas de guérir, mais de prévenir ; un traitement préventif de la criminalité s'impose.

Ce qui frappe le plus dans le cas de Jaquiard, l'instigateur du crime, celui qui en a, de sang-froid, arrêté tous les détails, c'est une précocité intellectuelle extraordinaire mêlée de naïveté et enfin un cynisme effrayant. L'acte abominable accompli, aucune trace de repentir, pas une pensée de pitié pour les victimes, pas une larme, ses yeux sont secs comme son cœur. Il n'éprouve qu'un regret, celui de n'avoir pas réussi et de ne pouvoir aller chez les « Indiens » réaliser la fortune rêvée.

Quelle déformation de jugement ! Quel manque absolu de sens moral ! Et ce criminel n'est pas même un adolescent, ce n'est qu'un enfant sorti, il y a un an à peine, de l'école.

Notre devoir, comme celui des juges, est d'établir notre responsabilité. D'aucuns verront, dans le jeune assassin, le criminel-né qui, fatalement, inexorablement, en vertu de la tare physiologique héréditaire devait être poussé au crime.

Il n'est pas besoin de dire tout ce que la conception lombrosienne a d'excessif et combien elle est contraire à nos vues sur l'influence de l'éducation.

En réalité, le grand coupable, c'est l'écrit stupide, le roman d'aventures qui goutte à goutte a versé dans un cerveau malade le poison subtil et stupéfiant et qui, à cette heure, porte encore ses ravages dans des milliers de cœurs d'enfants, obscurcissant, peu à peu, en eux, les notions du devoir, étouffant la voix de leur conscience.

A l'insu des parents et des maîtres — nous avons pu nous en convaincre dans une récente enquête — il y a toute une littérature de bas étage qui déprave l'âme de nos enfants et les prépare aux pires déchéances morales. Tous les pères de famille seront d'accord avec nous pour demander que les autorités sévissent contre les suggestions malsaines de la rue : brochures à bon marché qui étalent en lettre de sang dans les kiosques leurs titres sensationnels, images et affiches images et affiches obscènes, etc.

Mais il y a un autre coupable que nous ne sommes pas étonné de retrouver ici : Jaquiard est le fils d'un alcoolique invétéré, mort dans une crise d'aliénation mentale. Alcool ! que voilà bien ton œuvre ! A travers le père, tu as atteint l'enfant, tu l'as marqué du stigmate flétrissant et l'as préparé à la pire infamie !

Enfin d'autres doivent prendre leur part de responsabilité dans ce crime qui n'est pas seulement un cas isolé, mais qui dénote un état d'âme particulier bien propre à nous éclairer sur le degré de perversité de la jeunesse qui sera la société de demain.

A-t-on suffisamment stimulé la personnalité morale du jeune orphelin ? L'a-t-on encouragé dans le bien, blâmé dans le mal ? Y a-t-il eu entre l'enfant et ses éducateurs ce contact de cœur à cœur, d'âme à âme qui fortifie une volonté faible et la régénère ? A-t-on exalté à ses yeux le courage moral, le devoir joyeuse-

ment accompli, les saints dévouements, le sacrifice ? En un mot, tous ceux qui avaient charge d'âme, la famille et l'école, ont-ils pleinement rempli leur tâche et accompli leur mission éducatrice en formant un caractère puissant armé contre le mal, attiré vers le bien ?

Dans son livre admirable, qui est un puissant générateur d'énergie : *l'Education de la Volonté*, Payot a dit : « L'Ecole peut agir profondément, pour vivifier le développement moral de l'enfant ou pour lui porter le coup mortel ». Trop pénétré d'intellectualisme, l'Ecole actuelle ne peut créer des caractères et former ces volontés fortes et agissantes dont l'humanité a besoin pour lutter contre les débordements du matérialisme et de l'immoralité.

Mais ce sera la tâche de demain. D'éminents éducateurs, des psychologues se préoccupent de l'avenir de l'Ecole ; des progrès d'ordre moral sont partout demandés, une évolution se prépare et l'on peut espérer que bientôt viendra le jour où faisant enfin œuvre éducatrice, l'Ecole « armera non seulement l'enfant pour la lutte, mais pour la défensive, qu'elle le cuirassera contre les assauts qui assailliront son être moral et qu'elle lui mettra de l'enthousiasme au cœur ».

André CORBAZ.

CHRONIQUE SCOLAIRE

JURA BERNOIS. — Synode d'Ajoie. — Il a été réuni le 15 janvier au séminaire à Porrentruy, sous la présidence de M. Marchand, directeur. Malgré le temps défavorable, un bon nombre d'instituteurs et d'institutrices sont accourus et ont écouté avec une attention soutenue l'excellent et substantiel mémoire de M. Villemin sur l'enseignement de la grammaire et de la rédaction à l'école primaire. — Il faut cultiver l'attention, éveiller l'intérêt, apprendre aux enfants à voir et à observer. On doit partir de l'exemple pour arriver à la règle et résumer celle-ci d'une manière concise. C'est une trop vieille méthode de faire apprendre la règle par cœur aux élèves : le maître doit la faire trouver à l'élève et il doit le guider dans les investigations. Le livre est une partie secondaire : le maître doit posséder sa matière à fond et se servir du tableau et de l'ardoise pour tout faire découvrir à l'élève ; le bon éducateur ne doit pas perdre de vue que les mots sont pour les pensées, et les pensées pour le cœur et la vie.

Lorsque la règle a été déduite d'une foule d'exemples, on la lui fait lire alors dans le manuel, qui doit être choisi suivant le goût du maître. On fera beaucoup d'exercices d'application, des permutations de genre, de nombre, de personnes, de temps, etc.

Le livre de lecture doit fournir la matière de ce genre d'exercices que recommande le conférencier. Toutes les branches concourent à l'enseignement de la composition qui doit reposer sur l'enseignement intuitif et sur la méthode inductive. Dès la première année scolaire, la maîtresse doit faire un enseignement vivant, basé sur l'image ou l'objet même ; c'est par un entretien de la maîtresse et de l'élève qu'on peut accoutumer celui-ci à répondre par une petite phrase.

Au degré moyen, on doit faire non seulement une composition par semaine, mais des comptes-rendus de lectures, des résumés, etc. L'enseignement de la composition doit être éducatif et doit éveiller chez l'élève des sentiments de bonté,

de charité, de bienveillance, de pitié, etc. Il faut remuer l'âme et la conscience de l'enfant en choisissant les sujets dans tous les domaines : les idées sont recherchées par la collaboration du maître et des élèves, la correction est collective d'abord, puis particulière après la mise au net. Bref, les élèves doivent parvenir en huitième année à être à même de s'exprimer avec clarté et correction sur un sujet donné. En résumé, la composition est le couronnement de l'œuvre de l'école.

Voilà un bien pâle résumé du bon travail de M. Villemin, travail aussi remarquable par la distinction de la forme que par l'abondance et la profondeur des idées ; il fourmille de remarques judicieuses, d'aperçus originaux, d'observations piquantes, de citations heureuses. Le rapporteur a été applaudi par ses collègues et bien remercié par M. Marchand.

Les conclusions du rapport de MM. Comment et Barré sur la revision du recueil de chant, *Notre Drapeau*, ont été acceptées. Ce livre a été jugé excellent et, dans une prochaine édition, on reverra seulement la prosodie et la concordance du texte avec les notes. On ajoutera quelques chants romands.

M. Marchand a recommandé à la générosité des instituteurs la Caisse suisse des orphelins et la Caisse de repos des instituteurs, puis a fait une communication de solidarité entre les membres du « Lehrer-Verein ».

Dans une prochaine réunion, on s'occupera du règlement qui tient tant à cœur à quelques membres.

A. POURON.

Ecole secondaire de Saint-Imier. — Les journaux annoncent la retraite de Mlles Georgine et Alix Bourquin, qui se retirent après 43 et 37 années d'enseignement. Les deux sœurs qui ont rendu des services éminents dans les écoles primaires et secondaires de St-Imier iront s'établir à Genève. Ces institutrices dévouées seront remplacées à partir de la nouvelle année scolaire, par Mlles Hélène Fallet, actuellement à Porrentruy, et Emma Bioley, institutrice à la Montagne, toutes deux enfants de Saint-Imier, disent les journaux à qui nous empruntons ces renseignements.

***** † M. Charles Colliat.** — M. Charles Colliat, secrétaire municipal et officier d'état-civil, à Porrentruy, est décédé le 22 février, dans sa 57^{me} année. A l'enterrement de son ami, M. l'inspecteur Chatelain, il était encore plein de vigueur. Le dimanche suivant, il était souffrant et, le mardi matin, à 3 heures, il était emporté par une crise cardiaque.

Charles Colliat, dont le brevet date de 1873, était un élève de l'école normale de Porrentruy. Après avoir été de longues années instituteur dans cette ville, il entra, en 1897, dans l'administration communale où il se distinguait par son exactitude, sa bonté et son tact parfait.

C'était un collègue aimable et bon qui savait se faire aimer des enfants.

H. GOBAT.

VAUD. — Hygiène scolaire. — Appelé à présenter un rapport à l'assemblée générale de la Société suisse d'hygiène scolaire, qui aura lieu les 28 et 29 mai prochain, à Zoug, M. A. Schnetzler, syndic de Lausanne, adresse aux autorités scolaires de toute la Suisse un questionnaire portant sur les conditions hygiéniques actuelles dans les écoles primaires ; nettoyage, ventilation, chauffage, etc.

Le rapport de M. Schnetzler constituera, ainsi documenté, une contribution importante à la question de l'hygiène scolaire.

PARTIE PRATIQUE

COURS COMPLÉMENTAIRES

La défense nationale.

La loi qui constitua la base de l'organisation militaire de la Confédération suisse est celle du 13 novembre 1874. Avant celle-ci, parmi les constitutions militaires les plus importantes ayant un caractère général, nous citerons le *Conventant ou Lettre de Sempach*, de 1393, le *Défensional fédéral* du 18 mars 1668; La loi du 13 décembre 1798 sur l'organisation des milices helvétiques fut la première qui institua le service obligatoire pour tous les citoyens; les milices y étaient divisées en corps d'élite et corps de réserve.

Enfin, la loi sur l'organisation militaire de 1874 a le mérite d'avoir réuni les contingents des cantons pour en former l'armée fédérale.

Une revision de cette dernière loi échoua en 1895, mais fut adoptée par le peuple et les cantons le 3 novembre 1907.

C'est aux Chambres fédérales à prendre les mesures nécessaires pour la sécurité extérieure de la Suisse, pour la garantie et le maintien de son indépendance et de sa neutralité. Elles sont seules compétentes pour déclarer la guerre conclure la paix.

Aussitôt que la mise sur pied de plusieurs divisions de l'armée est à prévoir, l'Assemblée générale nomme le général qui exerce le commandement en chef jusqu'au licenciement des troupes.

En cas d'urgence, le Conseil fédéral est autorisé à mettre sur pied et à disposer d'un certain nombre de troupes, mais lorsque l'effectif dépasse 2000 hommes ou que la durée du service doit excéder trois semaines, l'Assemblée fédérale doit être immédiatement convoquée.

Le *Département militaire fédéral* est chargé des divisions territoriales de l'armée, du recrutement, de l'organisation de l'armée, de la nomination et du licenciement des officiers, de la désignation des commandants d'unités, de l'instruction, de l'habillement, l'armement et l'équipement, de la solde et de la substance, de la justice militaire, de la topographie nationale, des fortifications, de la mobilisation de l'armée, des mesures à prendre pour compléter les effectifs de l'armée en campagne, des pensions militaires, etc., etc.

La *Commission de défense nationale*, composée des quatre commandants de corps et de deux chefs de service de l'état-major général et de l'infanterie, désignés pour trois ans et nommés par le Conseil fédéral, a pour fonction d'examiner les questions importantes qui intéressent la défense nationale et de faire des propositions relatives aux nominations, par le Conseil fédéral, des officiers supérieurs et des officiers généraux. Elle est présidée par le chef du Département militaire fédéral.

Les *Commandants d'arrondissement* et les *chefs de section*, placés sous les ordres du chef du Département militaire cantonal, sont chargés de la tenue des contrôles et de la transmission des ordres de marche. Ils veillent à ce qu'aucun citoyen n'échappe à l'obligation de servir ou de payer la taxe.

Tout Suisse doit le service militaire dès l'année dans laquelle il atteint l'âge

de 20 ans. L'obligation de servir dure en *élite* jusqu'à 32 ans, dans la *landwehr*, jusqu'à la fin de l'année où il a atteint l'âge de 40 ans et dans le *landsturm* jusqu'à la fin de sa 48^{me} année.

Le *recrutement* a lieu dans chaque arrondissement de division par les soins d'un officier supérieur (officier de recrutement) désigné par le Département militaire fédéral et assisté du médecin de division, de deux autres médecins, d'un expert pédagogique, du commandant de l'arrondissement où le recrutement a lieu et de quatre secrétaires.

L'examen pédagogique a pour but de constater le degré d'instruction des jeunes gens et de faciliter à l'officier de recrutement le choix pour les différentes armes. Le *livret de service* constitue la pièce de légitimation militaire. Tout citoyen suisse qui ne fait pas de service militaire est tenu au paiement d'une taxe annuelle dite *taxe d'exemption*.

Chaque année environ 40 000 jeunes gens passent la visite sanitaire. De ce nombre, le 50 %, soit environ 20 000 sont reconnus aptes au service.

Tout homme astreint au service peut être tenu d'accepter un grade et de se charger de tout commandement qui lui est conféré.

La nomination et l'avancement des *sous-officiers* est du ressort des commandants de compagnie ou de subdivision.

Nul ne peut être nommé ou promu à un grade d'officier s'il n'est porteur du certificat de capacité et s'il n'a servi dans le grade précédent.

La nomination et la promotion des officiers sont du ressort des cantons pour les officiers des unités de troupes cantonales et du Conseil fédéral pour tous les autres.

La durée du service des officiers est la suivante dans l'*élite*, pour les lieutenants jusqu'à l'âge de 34 ans révolus ; pour les capitaines jusqu'à 38 ans révolus. Dans la *landwehr*, pour tous les officiers jusqu'à 44 ans, et dans le *landsturm* jusqu'à 52 ans révolus. Les officiers supérieurs (majors, lieutenants-colonels et colonels) peuvent être attribués soit à l'*élite*, soit à la *landwehr* jusqu'à l'âge de 48 ans révolus.

Les cantons fournissent, aux frais de la Confédération, l'*habillement et l'équipement* personnel des troupes. L'entretien de ces effets incombe aux cantons. Tous les objets remis aux recrues doivent être neufs.

Les militaires conservent les armes et les objets d'habillement et d'équipement qui leur ont été remis, mais ceux-ci restent la propriété de l'Etat et ne peuvent être ni aliénés ni saisis.

La durée des *écoles de recrues* a été fixée pour chaque arme comme suit : *Infanterie*, 65 jours ; *cavalerie*, 90 jours ; *artillerie*, 75 jours ; *train*, 60 jours ; *génie*, 65 jours ; *troupes sanitaires* et *troupes d'administration*, 60 jours ; *troupes de forteresse*, 75 jours.

Quant aux *écoles préparatoires d'officiers*, elles durent 180 jours dans l'*infanterie* et la *cavalerie* ; 105 jours dans l'*artillerie* et le *génie* ; 80 jours dans les troupes de forteresse ; 60 jours dans le *train* ; 45 jours dans les troupes sanitaires et les troupes d'administration.

Il y a en outre des *cours de répétition* annuels dans l'*élite* et tous les quatre ans dans la *landwehr*.

La *régie des chevaux* à Thoune, a pour but d'acheter, d'acclimater, de dresser, de vendre ou de louer, en temps de paix, à des officiers montés, des chevaux de selle dressés.

Le *dépôt de remotes de cavalerie* à Berne s'occupe de l'achat et du dressage des chevaux destinés aux sous-officiers et soldats de la cavalerie.

Les *fabriques fédérales de munitions* de Thoune et d'Altdorf fournissent toutes les munitions pour armes à feu portatives et pour bouches à feu.

Les *ateliers fédéraux de construction* à Thoune s'occupent de la fabrication et de la réparation du matériel de l'armée et des voitures (caissons, fourgons, chariots, etc.).

La *fabrique fédérale d'armes* à Berne est chargée de la fabrication et de l'achat des différentes pièces détachées des armes à feu portatives et du montage des armes, selon les besoins de la Confédération.

La *poudrerie militaire* de Worblaufen, près de Berne, s'occupe de la fabrication de la poudre de guerre.

Le *Bureau topographique fédéral* à Berne, s'occupe de la revision et du complément des cartes officielles, ainsi que de l'établissement nécessaire aux besoins de l'armée.

Les *places d'armes* cantonales et fédérales se sont les suivantes: Aarau, Bâle, Belinzone, Berne, Bière, Brugg, Coire, Colombier, Frauenfeld, Fribourg, Genève, Hérissau, Lausanne, Liestal, Lucerne, Morges, Moudon, St-Gall, Sion, Thoune, Walenstadt, Winterthur, Yverdon et Zurich.

Les *positions fortifiées* qui existent actuellement en Suisse sont: le Saint-Gothard, Saint-Maurice et le Luziensteig. Les deux premières se trouvent dans des situations faciles à défendre. Quant au *Luziensteig*, ce passage a une importance militaire toute spéciale par sa situation sur la rive droite du Rhin, immédiatement au sud de la frontière autrichienne. C'est une ouverture naturelle donnant accès dans les Grisons, vis-à-vis de Sargans. Ce qui la rend d'autant plus importante, c'est l'absence d'autres voies de communication entre l'Autriche et la Suisse, à part celle de Martinsbrück dans la Basse-Engadine et de Münster dans le Münsterthal, voies qui sont infiniment plus difficiles et plus longues. Les Impériaux cherchèrent à s'emparer des passages des Grisons afin de dominer la Haute-Italie. C'est cette situation qui a motivé la construction des fortifications de Luziensteig. Celles-ci furent augmentées vers 1850 par le général Dufour, lequel craignait l'invasion des armées autrichiennes. Le passage est barré, d'un versant de la dépression à l'autre par un front bastionné renforcé par un groupe de blockhaus.

En temps de paix, les commandants des fortifications du Saint-Gothard et de Saint-Maurice sont placés sous les ordres du Département militaire fédéral; en temps de guerre sous ceux du général en chef.

La *garde de sûreté* forme la première garnison des forts; les hommes de garde sont engagés suivant les besoins et sur présentation volontaire.

Les *gardes régionales* des vallées (Thalvehren) sont destinées à la défense de la place. Les bataillons de fusiliers 47 et 87 sont attribués aux fortifications du Gothard et le bataillon 12 à celles de St-Maurice.

L'armée fédérale se compose des troupes suivantes : *Infanterie* (fusiliers et carabiniers). L'unité, dans l'infanterie est le *bataillon*. Il y a 98 bataillons de fusiliers dans l'élite (1 à 98) et 33 dans la landwehr (101 à 133). On compte 8 bataillons de carabiniers pour l'élite (1 à 8) et 4 pour la landwehr (9 à 12). L'*effectif* du bataillon d'infanterie comprend 25 officiers et 740 sous-officiers et soldats.

3 bataillons forment un *régiment*; deux régiments constitue une *brigade*.

Cavalerie (dragons, guides et mitrailleurs). Il y a 24 *escadrons* de dragons en élite et autant en landwehr, 12 compagnies de guides et 4 de mitrailleurs. Chaque escadron se compose de 4 officiers et 124 sous-officiers et soldats. 3 escadrons constituent un *régiment* de cavalerie; deux régiments forment une *brigade*.

Les *compagnies* de guides ont le même effectif que les escadrons de dragons; la compagnie de mitrailleurs à cheval est forte de 4 officiers, 72 sous-officiers et soldats et 8 mitrailleuses.

Artillerie (batteries de campagne, compagnies de parc, batteries de montagne, compagnies de position).

La *batterie de campagne* (Nos 1 à 72) a un effectif de 5 à 6 officiers, 139 sous-officiers et soldats, 4 pièces, 10 caissons, 106 chevaux de trait. La *batterie de montagne* a 6 pièces et 60 caissons à munitions.

Génie (sapeurs, pontonniers, télégraphistes, pionniers de chemin de fer, aérostiers). En tout près de 10 000 hommes.

Troupes sanitaires (ambulances, lazarets de *division* et de *corps* d'armée; train sanitaire, pour le transport par chemin de fer; hôpital, organisé pour recevoir 200 malades).

Troupes d'administration. (Train du détachement des subsistances se divisant en : boulangerie de campagne, boucherie de campagne et colonnes d'approvisionnement).

Troupes de forteresse. Font partie des troupes de forteresse : l'artillerie de forteresse (canonniers et observateurs), les mitrailleurs, les sapeurs de forteresse.

L'armée suisse forme 8 *divisions* ou 4 *corps d'armée*. Elle atteint, en comptant le *landsturm* armé et non armé un total de 536 000 hommes, soit, en chiffres ronds 137 000 pour l'élite, 92 000 pour la landwehr et 307 000 pour le *landsturm*.

L'infanterie comprend, avec les fusiliers et les carabiniers du *landsturm* 210 000 hommes, la cavalerie 10 000, l'artillerie 35 000. Dans le *landsturm* non armé, il y a des pionniers (120 000), du personnel sanitaire (8000), des voituriers et palefreniers (13 000), des ouvriers d'atelier et de magasin (30 000), des boulangers et des bouchers (8000), des aides de bureau (12 000), etc., en tout plus de 250 000 hommes qui, en cas de guerre, pourraient rendre de grands services à l'armée.

Bien que petite, la Suisse n'a pas craint de faire de gros sacrifices pour sauvegarder son indépendance et sa neutralité. Chaque année, elle dépense plus de

35 millions, soit le quart de son budget, pour assurer la défense nationale. Le souci constant des autorités fédérales et du peuple tout entier a toujours été de perfectionner l'instruction et l'armement de nos soldats, afin de maintenir notre armée à la hauteur de celles des grandes puissances — moins le nombre.

Certaines personnes s'imaginent volontiers que les dépenses militaires sont inutiles, chez nous du moins, et que nos montagnes suffiraient seules à nous défendre. C'est une erreur. Il nous faut une armée bien exercée et munie des meilleures armes pour faire respecter, cas échéant, notre modeste territoire. Aujourd'hui plus encore qu'autrefois, peut-être, si l'on veut la paix, il faut se préparer à la guerre.

(D'après le *Dictionnaire géographique de la Suisse*.)

C. S.

SUJETS DE RÉDACTION. — 1. Pourquoi il nous faut une armée. 2. Passages que défendent les positions fortifiées de St-Maurice, du St-Gothard et de Luziensteig. 3. Etablissements militaires (régie des chevaux, remonte de cavalerie, fabriques fédérales de munitions, d'armes, de poudre, bureau topographique). 4. La durée du service militaire en Suisse.

PROBLÈMES. — 1^o Sur les 135 000 hommes de l'élite, 105 000 sont dans l'infanterie, 5000 dans la cavalerie, 18 000 dans l'artillerie, 7000 dans le génie, les troupes sanitaires et les troupes d'administration. Exprimez cela en fractions ordinaires ?

R. Infanterie $\frac{7}{9}$; cavalerie $\frac{1}{27}$; artillerie $\frac{2}{15}$; génie, troupes sanitaires et troupes d'administration $\frac{7}{135}$.

2^o Il faut 2 minutes $\frac{1}{2}$ à une batterie de campagne pour défilér au trot. Si nos 72 batteries de campagne commençaient à partir à 8 h. 45 du matin, à quelle heure le défilé serait-il terminé ?

R. 11 h. 45 du matin.

3^o L'élite compte 135 000 hommes, la landwehr 90 000 et le landsturm armé 45 000. Exprimez cela en $\frac{\circ}{10}$.

R. Elite 50 $\frac{\circ}{10}$; landwehr 33 $\frac{1}{3}$ $\frac{\circ}{10}$; landsturm 16 $\frac{2}{3}$ $\frac{\circ}{10}$.

4^o Chaque soldat reçoit 750 g. de pain par jour. Que coûterait, à raison de f. 31, 25 le quintal, la fourniture du pain pendant un cours de répétition de 12 jours, pour un corps d'armée de 32 000 hommes ?

R. f. 90 000.

C. S.

DESSIN LIBRE (Fin). — Dans une classe d'arriérés.

Autres sottises : il tire la langue, il renverse de l'eau, il demande du pain sans dire s'il vous plaît. Une remarque : plus d'une fois les enfants, en m'expliquant leurs dessins disent « je » quand il s'agit des enfants sages et « il » ou « elle » quand il s'agit des autres. Témoin cette fillette qui, après avoir dessiné et dit : « C'est moi qui fais le lit ; c'est moi qui lave les assiettes ; c'est moi qui va chercher des châtaignes chez le châtaignier » continue, en passant à la seconde catégorie : « il tire la langue ; il a cassé un bol » ; puis c'est la maman qui dit : Va vite, va vite ! Elle pleure, elle veut pas ; c'est ma sœur. »

Scènes de la vie d'école.

Ici, c'est la gymnastique qui a sa place d'honneur : elle est mentionnée par 7 enfants sur 10 ; plusieurs dessinent la salle de gymnastique (qui avait été le sujet d'un dessin de mémoire), et y ajoutent des scènes diverses, saut à la corde, à l'espalier, les enfants sur la ligne ; 3 enfants dessinent la récréation ou les préaux où elle a lieu ; 3 enfants dessinent des enfants qui lisent ou un livre pour lire ; 3 parlent des promenades en spécifiant parfois leur but (pour regarder les arbres, pour aller voir les tours de St-Pierre) ; 2 de couture ou de tricot : à noter ce parler enfantin d'une fillette anormale de 12 ans : « Je tricote et puis la maîtresse tient le peloton de la Marguerite » ; deux fois il est question de dessin : « Je dessine et je cherche dans ma tête pour dessiner » ; 2 fois des causeries quotidiennes : « on est autour de la maîtresse », « c'est vous qui raconte des histoires » ; 2 fois des jeux, de graines, de lettres. Une fillette détaille l'arrivée le matin : « Là je vous dis bonjour, là je montre mes mains à la maîtresse ; je vais ouvrir l'armoire. » Un garçon, la devançant encore dessine : « Moi et Ferdinand qu'on court après le tram », à la rencontre de la maîtresse.

Enfin, à côté des scènes, on dessine pas mal d'objets, quelques-uns déjà mentionnés : l'école — plusieurs fois —, le pupitre, l'armoire, la vitre, la chaise de la maîtresse, les bancs, la baguette, les « choses pendues » par quoi une petite campagnarde désigne les lampes électriques.

Il me paraît que le dessin ainsi pratiqué outre ses avantages au point de vue de l'habileté à exprimer des idées sous forme graphique, est aussi un excellent *exercice préparatoire à la composition*. C'est le travail de fond — la recherche des idées —, pouvant se faire longtemps avant que les enfants soient capables d'exprimer par l'écriture ce qu'ils ont observé ou étudié ; et ici, pas moyen de cacher l'absence d'idées par l'abondance des mots.

A. DESCOEUDRES.

RÉCIT

Sous la neige.

— Jean, n'oublie pas de demander à M. Touchon la permission de quitter l'école de bonne heure, ce soir. Le temps est bien menaçant, et ton papa m'a dit en partant qu'il fallait s'attendre à la neige. Ainsi tu ne t'attarderas pas ce soir ; promets-moi que tu te hâteras de rentrer à la maison.

— Oui, maman, je t'obéirai ; du reste ne crains rien ; je n'ai pas peur de la neige ; il ne m'arrivera aucun mal.

En disant cela, Jean Masson, jetant gaiment son sac sur l'épaule, partit pour l'école, en sifflant. C'était un sombre matin d'hiver ; le ciel était gris et lourd, l'air étrangement tranquille ; les oiseaux se hâtaient de se mettre à l'abri. De temps en temps, on entendait comme un vague mugissement ; quelque feuille morte tourbillonnait un instant, puis tout rentrait dans le calme.

Jean habitait avec ses parents une ferme isolée, à deux kilomètres de la petite ville où il se rendait chaque jour à l'école. Tout en cheminant, il pensait : « Oh ! s'il allait neiger pour de bon ; puis qu'il gelât bien fort ensuite ; c'est ça qui serait fameux ! » Il riait d'avance en se représentant les bonnes parties de luges et de boules qu'on pourrait faire.

— Bonjour, Jean ; tu vas au collège ? cria derrière lui une grosse voix. Tu feras bien, ce soir, de rentrer de bonne heure, car nous allons en voir de rudes.

— Ce serait fameux ! répondit Jean au vieux charretier, leur voisin, qui venait de le rejoindre sur la route.

— Je n'en sais rien, dit le vieillard. Il n'y a que vous, garçons, que cela amuse. Mais quand même, crois-moi, il faudra nous hâter.

La neige ne tombait pas encore, et, pendant un certain temps, il sembla que ces prédictions ne se réaliseraient pas. La classe du matin se termina tranquillement ; à midi, les élèves venus de loin, qui avaient apporté avec eux leur dîner mangèrent dans la classe, puis jouèrent bruyamment dans la cour jusqu'à deux heures, où les leçons recommençaient.

Mais le ciel se rembrunit bientôt à tel point qu'à trois heures il fallut allumer les lampes. Le maître, qui inspectait le ciel d'un air inquiet, dit alors : « Les élèves qui habitent hors de ville peuvent s'en aller de suite.

Ceux-ci remercièrent et sortirent, après avoir promis à leur maître qu'ils s'en iraient directement à la maison, sans s'amuser en route. Jean Masson était parmi eux.

Quelques centimètres d'une belle neige couvrait déjà le sol. S'abaisser, en faire dans sa main une boule bien ronde, la lancer à son camarade... comment résister à une tentation si naturelle aux écoliers ? Il y avait bien le règlement, la recommandation du maître, mais on n'y pensait plus. Et la boule reçue, ne fallait-il pas la rendre ?

La bataille allait son plein à quelques mètres du collège quand les belligérants entendirent soudain une rumeur bien connue : c'étaient leurs camarades qui sortaient de l'école. Déjà quatre heures ! et la nuit est presque complète, il neige à gros flocons, un vent violent s'est levé, on est aveuglé. Quelques minutes plus tard, Jean était seul, en rase campagne ! Je n'ai pas peur, se disait-il ! Oh non, en vérité, je n'ai peur de rien ; et puis... que pourrait-il bien m'arriver ? Je connais si bien mon chemin que j'y irais les yeux fermés.

Cependant le vent faisait rage et amoncelait la neige ; par moments, Jean devait s'arrêter pour reprendre haleine. Il enfonçait dans les « gonfles jusqu'au genou, et la neige collée à ses vêtements s'y gelait, car le froid était excessif ; le pauvre enfant grelottait, alors que sa conscience lui reprochait bien haut sa désobéissance à sa mère et à son maître. Pour comble de malheur, il trébucha contre une branche tombée sur le chemin et qu'il ne voyait pas, et tomba violemment sur le sol. Quand il se releva, un peu étourdi par sa chute, il ne savait plus bien de quel côté se diriger.

Il continua néanmoins à avancer bravement, mais il ne se sentait plus ferme sur ses pieds, ses mains étaient inertes et insensibles, ses vêtements gelés. Enfin, il tomba et ne souvint plus de rien.

Cependant, à la maison de son père, une angoisse affreuse s'emparait des pauvres parents, en voyant s'écouler plusieurs heures depuis le moment habituel du retour de l'enfant. M. Masson était rentré ; voyant la nuit venue et la tempête s'accroître, sa femme avait placé, sur une fenêtre élevée, une lumière bien en vue, pour éclairer de loin les pas de l'enfant. Le père, muni d'une lanterne, s'en alla sur la route à sa rencontre, sans rien découvrir, car la vérité est que

Jean s'était égaré bien loin de son chemin. Et même s'il était resté dans la bonne voie, son corps pouvait être entièrement couvert. M. Masson arriva ainsi à la ville, s'informant dans les maisons qui se trouvaient sur son chemin, si son enfant y avait peut être trouvé un refuge, ou si on l'avait aperçu. Après de longues et pénibles recherches; car la bourrasque continuait, il dut s'en revenir chez lui seul et découragé. Les malheureux parents passèrent une nuit affreuse; le lendemain, à l'aube, les recherches recommencèrent; on tenta tout ce qui était possible pour retrouver au moins le corps de l'enfant; ce fut sans succès. D'interminables journées d'une angoisse mortelle succédèrent pour les parents à des nuits sans sommeil; il n'espéraient plus qu'en la puissance de Dieu.

Où était Jean? Il était tombé au pied d'un talus qui l'abritait un peu contre la violence du vent. Il s'endormit profondément, pendant que la neige lui faisait en quelques instants un épais linceul; ce sommeil, à vues humaines, devait être promptement celui de la mort, si personne ne venait à son secours.

Peu de temps après que Jean était tombé, Jocelyn Verdun, garde-chasse du château voisin, rentrait de sa tournée dans les bois. Il avançait péniblement et aurait peut-être lui aussi perdu son chemin sans son brave chien dont l'instinct le guidait vers sa demeure. (A suivre.)

PROBLÈMES AGRICOLES

Un bon fumier de ferme contient 4 kg. d'azote par tonne. Le tourteau de colza contient 5 kg. d'azote par quintal; ceci posé, on demande combien il faudrait de m³ de fumier pesant 700 kg. le m³ pour fournir à un champ la même quantité d'azote qu'une tonne de tourteaux de colza?

Solution : Une tonne de tourteau fournit 50 kg. d'azote.

Poids du fumier qui donnera la même quantité d'azote.

$$\frac{100 \times 50}{4} = 12\,500 \text{ kg.}$$

Volume de ce fumier :

$$12\,500 : 700 = 17 \text{ m}^3 \text{ 857.}$$

2. Le fumier lavé par les pluies et placé sur un terrain en pente perd au moins $\frac{1}{3}$ de sa valeur. En prenant ce minimum, quelle serait la perte subie en une année par un cultivateur dont l'exploitation produit en moyenne $\frac{1}{2}$ m³ de fumier par jour.

Le m³ cube de fumier pèse 600 kg. et le fumier se vend 12 fr. la tonne?

Solution : Poids du $\frac{1}{2}$ m³ 600 : 2 = 300 kg.

Poids du fumier produit pendant un an :

$$300 \times 365 = 109\,500 \text{ kg. ou } 109 \text{ T, } 5$$

Valeur de ces tonnes :

$$109,5 \times 12 = 1314 \text{ fr.}$$

Perte annuelle .

$$\frac{1314 \text{ fr.}}{3} = 438 \text{ fr.}$$

VAUD

INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES

Un concours est ouvert en vue de la nomination d'un maître chargé de l'enseignement de l'anglais au collège de Montreux et d'une partie de l'allemand au collège et à l'école supérieure des jeunes filles :

Obligations légales.

Traitement : 3000-3400 fr. suivant les années de service dans un établissement scolaire officiel du canton.

Entrée en fonctions : 1^{er} mai 1910.

Adresser les inscriptions, avec un **curriculum vitæ**, au département de l'Instruction publique et des Cultes, 2^{me} service, jusqu'au 29 mars 1910, à 6 heures du soir.

Département de l'Instruction publique et des Cultes.

MAISON MODÈLE

MAIER & CHAPUIS, Rue du Pont, LAUSANNE

VÊTEMENTS

Tissus anglais, français, suisse.

DRAPERIE

COSTUMES SUR MESURE SOIGNÉ

10⁰

aux membres de la

S. P. V

Tous nos prix sont marqués en chiffres connus, sans majoration pour escompte spécial.

ÉCOLES NORMALES

Examens d'admission

- a) Pour la **IVe classe des garçons**, les jeudi et vendredi 31 mars et 1er avril;
- b) Pour la **IIIe classe de jeunes filles**, les vendredi et samedi 1er et 2 avril;
- c) Pour les **cours spéciaux** (écoles enfantines et travaux à l'aiguille), les 14 et 15 avril.

Ces examens commenceront chaque jour à **7 h. du matin**.

Les jeunes gens qui désirent les subir doivent s'annoncer au Directeur **avant le 19 mars prochain**, et joindre à leur demande d'inscription :

- a) Un acte de naissance (les étrangers au canton y joindront un acte d'origine);
- b) Un certificat de vaccination ;
- c) Un témoignage de bonnes mœurs délivré par la municipalité du domicile ;
- d) Un engagement de desservir, pendant trois ans au moins une école publique dans le canton, après l'obtention du brevet de capacité.

Conditions d'admission : Etre âgé de 16 ans au moins pour l'Ecole normale, 17 ans pour les cours spéciaux, révolus au 31 décembre, être exempts d'infirmités préjudiciables aux fonctions de l'enseignement et subir un examen satisfaisant sur les objets enseignés à l'école primaire, dans les limites du **programme d'admission**.

Ce programme sera envoyé sur demande.

Lausanne, le 25 janvier 1910.

La Direction.

H 30583 L

Ecoles Normales

Examens en obtention du brevet de capacité pour l'enseignement primaire, pour l'enseignement dans les écoles enfantines et pour celui des travaux à l'aiguille.

1° Examen préliminaire: du 18 au 24 mars.

2° Examen final: du 16 au 24 mars.

3° Examen en obtention du brevet de capacité pour l'enseignement dans les écoles enfantines et pour celui des travaux à l'aiguille: les 18, 19 et 20 avril.

Les aspirants et aspirantes, **non élèves des Ecoles normales**, doivent s'adresser, par écrit, au Département de l'instruction publique, 2^{me} service, avant le **10 mars**, et joindre à leur demande un acte de naissance et un certificat d'études.

Demander **règlement et horaire** à la Direction.

Lausanne, le 25 janvier 1910.

H 30582 L

Recueil de chants pour Chœur d'hommes

Nouvelle édition revue et augmentée. Un volume 500 pages. Fr. **2.50**

Vente exclusive aux Sociétés et Pensionnats, AUX IMPRIMERIES RÉUNIES (S. A.) LAUSANNE

L'ACTIVITÉ

Bureau de placement autorisé par l'Etat. 31 rue du Rhône, Genève

PLACE VITE ET DE TOUTE CONFIANCE

professeurs, précepteurs, institutrices, gouvernantes pour l'étranger. Employés de commerce, commis, caissières, demoiselles de magasin, etc.

Le bureau ne place ni les servantes ni le personnel d'hôtel.

COMBUSTIBLES

Gros et Détail

ANTHRACITES, HOUILLES, COKES, BOIS, etc.

Fournitures pour chauffage central

L. BÉTHOUX

Téléphone 1184. — Rue Caroline 14. — Arrêt du Tram.

Livraison soignée à bref délai. — Prix abordables.

Vêtements confectionnés

et sur mesure

POUR DAMES ET MESSIEURS

J. RATHGEB-MOULIN

Rue de Bourg, 20, Lausanne

Gilets de chasse. — Caleçons. — Chemises.

Draperie et Nouveautés pour Robes.

Linoléums.

Trousseaux complets.

FABRIQUE ET MAGASIN DE CERCUEILS

CH. CHEVALLAZ

Rue Madelaine, 16, LAUSANNE — Rue Fleury, 7, NEUCHÂTEL

Téléphone

Rue Colombière, NYON.

COURONNES MORTUAIRES

Transports funèbres pour tous pays. — Cercueils de tous prix, du plus simple au plus riche, expédiés sur demande télégraphique :

Chevallaz Cercueils, Lausanne.

EDITION FÆTISCH FRÈRES (S.A.)

LAUSANNE, 35, Rue de Bourg. — PARIS, 28, Rue de Bondy.

Succursales à NEUCHÂTEL et VEVEY.

VIENT DE PARAÎTRE :

CHOEURS A VOIX D'HOMMES AVEC ACCOMPAGNEMENT.

298. *Berlioz H. Chant des Bretons*, Voix seules en partition 0.75
Accompagnement pour piano en location.
299. — **Chant guerrier**, avec soli de ténor et basse, voix seules en part. 1.50
Accompagnement pour piano en location.
- Brody A. op. 44 Sonnet à la forêt*, trio pour ténor, baryton et basse, 417. partition chant et piano 3.—
417. parties séparées 0.30
— **Terre d'Helvétie**, à 3 voix, 457. partition chant et piano 2.—
457. voix seules en partition 0.50
1. *Doret G. Voix de la Patrie*, cantate avec soli et orchestre ou piano, partition chant et piano 3.50
Matériel de chœur et d'orchestre en location.
- **L'Automne**, avec orchestre ou piano 1641. partition chant et piano 1.50
1113. voix seules en partition 1.50
Matériel d'orchestre en location.
- **L'Hymne au travail**, 1114. voix seules en partition 1.—
1648 accompagnement de piano 1.—
- Hochstetter J. Stances à l'Helvétie*, avec solo de baryton, 416 partition chant et piano 2.—
Voix seules en partition 0.25
- Lauber J. op. 11 Hymne Suisse*, avec orchestre ou piano, 784 partition chant et piano 2.—
Voix seules en partition 0.50
Matériel d'orchestre en location.
- Mayor Ch. Le Soleil du Léman*, avec mezzo-soprano solo et orchestre ou piano, 1132. partition chant et piano 4.—
1319. voix seules en partition 1.—
Matériel d'orchestre en location.
- Pantillon. op. 55 Hymne à l'Aurore*, avec orchestre ou piano, 1410 partition chant et piano 2.—
1410. voix seules en partition 0.50
Matériel d'orchestre en location.

COLLECTION DE CHANTS MODERNES POUR 4 VOIX D'HOMMES

20. *Handweg W. op. 37. N° 4. L'an prochain !* 0.50
21. *Pfeil H. op. 20. Un enfant du peuple !* 0.50
22. *Unglaub C. op. 11. Le moulin dans la forêt* 0.50
23. *Othegraven A. von op. 16. N° 7. Tu ne reviendras plus* 0.50
24. *Plaschka W. op. 20. Chant d'amour* 0.50
25. *Plueddemann M. A la fontaine* 0.50
26. *Kageler L. op. 5. Chant nuptial* 0.50
27. *Kuhenhold C. op. 64 Le foyer* 0.50
28. *Sturm W. op. 91. N° 3. Encore un broc* 0.50
29. *Kaun H. op. 57. N° 2. Le chant du cavalier* 0.50
30. *Plaschka W. op. 14. O Saison bénie* 0.50
31. *Juengst H. op. 35. N° 1. Jour de mai* 0.50
32. *Lœffler O. op. 17. Le printemps vient* 0.50

ENSEIGNEMENT

Mayor Ch. A Prima Vista, solfège choral pour voix d'hommes. avec exercices de lecture à vue (Préparation au concours).

Première partie, comprenant 30 chœurs (sans paroles) dans les tonalités majeures jusqu'à 3 dièses et 3 bémols, avec modulations aux tons voisins. 1.35

Deuxième partie, comprenant des chœurs plus développés, dans toutes les tonalités avec modulations aux tons éloignés et emploi des mesures simples et composées, (En préparation).

DIEU

HUMANITE

PATRIE

XLVI^{me} ANNÉE. — N° 10

LAUSANNE — 12 Mars 1916.



L'EDUCATEUR

(EDUCATEUR · ET · ECOLE · REUNIS ·)

ORGANE

DE LA

Société Pédagogique de la Suisse romande

PARAISANT TOUS LES SAMEDIS

Rédacteur en Chef :

FRANÇOIS GUEX

Directeur des Ecoles normales du canton de Vaud, Professeur de pédagogie
à l'Université de Lausanne.

Rédacteur de la partie pratique :

U. BRIOD

Maître à l'Ecole d'application annexée aux Ecoles normales vaudoises.

Gérant : Abonnements et Annonces :

CHARLES PERRET

Instituteur, Avenue de Morges, 24, Lausanne.

COMITÉ DE RÉDACTION :

VAUD : H. Gailloz instituteur, Yverdon.

JURA BERNOIS : H. Gobat, inspecteur scolaire, Delémont.

GENÈVE : W. Rosier, conseiller d'Etat.

NEUCHÂTEL : L. Quartier instituteur, Boudry

PRIX DE L'ABONNEMENT : Suisse, 5 fr.; Etranger, 7 fr. 50.

PRIX DES ANNONCES : 30 centimes la ligne.

Tout ouvrage dont l'*Educateur* recevra deux exemplaires
aura droit à une annonce ou à un compte-rendu, s'il y a lieu.

On peut s'abonner et remettre les annonces :

LIBRAIRIE PAYOT & C^{ie}, LAUSANNE



SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

Comité central.

Genève.		MM. Hoffmann, F., inst.,	Neuchâtel.
MM. Golay, E., président de l'Union des institu-	Genève.	Brandt, W., inst.,	Neuchâtel.
teurs primaires genevois,	Genève.	Ruillon, L., inst.,	Couvst.
Pesson, Ch., inspecteur,	Genève.	Vaud.	
Rosier, W., cons. d'Etat,	Petit-Lancy.	MM. Pache, A., inst.,	Moudon.
Mlle Muller, institutrice,	Genève.	Porchet, A. inst.	Lutry.
Pauchard, »	Genève.	Bried, E., inst.,	Lausanne.
M. Martin, Ed., président de la Société Pé-	Genève.	Magnin, J., inst.,	»
dagogique genevoise.		Savary, E., inst.,	»
		Cloux, J., inst.,	»
		Baudat, J., inst.,	Corcelles s/Concise.
Jura Bernois.		Gailloz, H., inst.,	Yverdon.
MM. Gylam, A., inspecteur,	Corgémont.	Ramuz, R., inst.,	Grandvaux.
Duvoisin, H., direct.,	Delémont.	Masnata, J., inst.,	Daillens.
Baumgartner, A., inst.,	Bienne.	Magnenat, J., inst.,	Oron.
Chatelain, G., inspect.,	Porrentruy.	Dufey, A., inst.,	Mex.
Moeckli, Th., inst.,	Neuveville.	Guldoux, E., inst.,	Pailly.
Sautelin, instituteur,	Reconvilier.	Tessin.	
		M. Nizzola, prof.,	Lugano.
Neuchâtel.		Suisse allemande.	
MM. Rosselet, Fritz, inst.,	Bevaix.	M. Fritschl, Fr.,	Neumünster-Zurich.
Latour, L., inspect.,	Corcelles.		

Bureau de la Société pédagogique de la Suisse romande.

MM. Frossard, Camille, directeur, président,	MM. Vauchlaire, Ernest, professeur, secrétaire
St-Imier.	St-Imier.
Saucy, Charles, professeur, vice-président,	Perret, C., inst., trésorier,
St-Imier.	Lausanne.
Guex, F., directeur, rédacteur en chef, Lausanne.	

Bollinger's
Schreibvorlagen
für Rundschrift & Gotisch Preis 1.-Fr.
für deutsche & franz. Schrift Preis 70 Cts.
Bei Mehrbezug Rabatt.
Verlag: Bollinger-Frey, Basel.

FABRIQUE ET MAGASIN DE CERCUEILS

CH. CHEVALLAZ

Rue Madelaine, 16. LAUSANNE — Rue Fleury, 7, NEUCHÂTEL
Téléphone Rue Colombière, NYON.

COURONNES MORTUAIRES

Transports funèbres pour tous pays. — Cercueils de tous prix,
du plus simple au plus riche, expédiés sur demande télégraphique :
Chevallaz Cercueils, Lausanne.

Les Livres Roses pour la Jeunesse

UN APPEL AUX PARENTS

COMMENT DONNER AUX ENFANTS LE GOUT DE LA LECTURE

Il n'est rien de plus important que de donner aux enfants le goût de la lecture. N'est-ce pas le plaisir le plus sain, le plus durable, et le moins cher ? N'est-ce pas par la lecture de **bons livres** que tout s'apprend ? Pourquoi nos enfants ne tirent-ils pas de ce moyen de récréation et d'instruction tout le parti possible ?

Parce que généralement le livre est rébarbatif et leur rappelle la classe ;

Parce que le livre est laid ;

Parce que le livre est ennuyeux ;

Parce qu'il n'est pas illustré ou mal illustré ;

Enfin, parce qu'il est trop cher et n'est point accessible à leur petite bourse.

Des HISTOIRES et des IMAGES !

Des IMAGES et des HISTOIRES !

Voilà ce qu'il faut offrir aux enfants pour leur donner le goût de la lecture.

En même temps, par surcroît, on leur donnera le goût du dessin, on leur permettra de satisfaire une passion innée pour le coloriage et l'enluminure.

Le livre d'Histoires en Images à **bon marché** n'existait pas chez nous, — il existe maintenant.

On pourra s'en convaincre en parcourant l'un quelconque des petits livres mis en vente au prix invraisemblable de 20 centimes, où l'enfant trouvera tour à tour la réalité et le rêve ; tout ce qui parle à son imagination et à son cœur ; contes, récits, aventures, historiottes, actions des personnages fameux, vies des enfants et des hommes célèbres ; histoire des bêtes curieuses, voyages, inventions, etc.

Petits et grands y trouveront plaisir et profit ; les parents eux-mêmes aimeront ces récits évocateurs de l'âge d'or et les raconteront aux tout petits en attendant que ceux-ci puissent les lire à leur tour.

Donc la bonne nouvelle va se répandre, et nos enfants, même les moins favorisés de la fortune, pourront désormais posséder une bibliothèque bien à eux : la nouvelle *Bibliothèque merveilleuse Larousse* : **Les Livres roses** !

Puisse cette saine littérature captiver les jeunes lecteurs et les éloigner des dangereuses publications à la mode, récits policiers, journaux à caricatures, véritable école de démoralisation, de sottise et de mauvais goût ! Chaque volume, comprenant 64 pages, illustrées de nombreuses gravures, 20 cent.

IL PARAÎT DEUX VOLUMES PAR MOIS (1^{er} et 3^{me} samedi).

Vient de paraître : N° 25. **Les Mauvais Tours de Goupil le Renard.** (Demander le prospectus spécimen contenant la liste des 24 volumes à la LIBRAIRIE PAYOT et Cie, LAUSANNE).

Société Suisse d'Assurances générales sur la vie humaine à ZURICH

Assurance avec ou sans participation aux bonis d'exercice.

Coassurance de l'invalidité.

Tous les bonis d'exercices font retour aux assurances avec participation.

Excédent total disponible plus de fr. 13.887.000.

Fonds total plus de fr. 105.583.000. Assurances en cours plus de fr. 214.544.000.

Par suite du contrat passé avec la Société pédagogique de la Suisse Romande, ses membres jouissent d'avantages spéciaux sur les assurances en cas de décès qu'ils contractent auprès de la Société suisse d'Assurances générales sur la vie humaine.

COMBUSTIBLES

Gros et Détail

ANTHRACITES, HOUILLES, COKES, BOIS, etc.

Fournitures pour chauffage central

L. BÉTHOUX

Téléphone 1184. — Rue Caroline 14. — Arrêt du Tram.

Livraison soignée à bref délai. — Prix abordables.

L'ACTIVITÉ

Bureau de placement autorisé par l'Etat. 31 rue du Rhône, Genève

PLACE VITE ET DE TOUTE CONFIANCE

professeurs, précepteurs, institutrices, gouvernantes pour l'étranger. Employés de commerce, commis, caissières, demoiselles de magasin, etc.

Le bureau ne place ni les servantes ni le personnel d'hôtel.

PERRENOUD & C^{IE}

Successeurs de **P. BAILLOD & C^{ie}**

Place Centrale. • **LAUSANNE** • Place Pépinet.

Maison de premier ordre. — Bureau à La Chaux-de-Fonds

Montres garanties dans tous les genres en **métal**, depuis fr. 6; **argent**, fr. 15; **or**, fr. 40.

Montres fines, Chronomètres. Fabrication. Réparations garanties à notre atelier spécial.

BIJOUTERIE OR 18 KARATS

Alliances — Diamants — Brillants.

BIJOUTERIE ARGENT

et Fantaisie.

ORFÈVREURIE ARGENT

Modèles nouveaux.

RÉGULATEURS

depuis fr. 20. — Sonnerie cathédrale

Achat d'or et d'argent.

English spoken. — Man spricht deutsch.

GRAND CHOIX

Prix marqués en chiffres connus.

Remise

10% au corps enseignant.

